

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

Taxe d'abonnement: Quatre francs par an.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché.

Taxe des annonces: Six lignes... 5 c.

Nouvelles de l'Extérieur.

Autriche.

Vienne, 5 mars. Le décret impérial relatif à l'insurrection du grand Conseil de l'empire...

Le premier objet sur lequel le Conseil de l'empire aura à délibérer est la fixation du budget général de l'Etat pour 1861.

De toutes les provinces de l'empire arrivent à Vienne des adresses dans lesquelles la population israélite exprime dans les termes les plus chaleureux sa reconnaissance envers le gouvernement impérial pour l'acte de justice dont elle vient d'être l'objet.

Une députation, choisie parmi les capitalistes et les chefs des principales maisons de banque israélites de la capitale, a été admise il y a peu de jours au palais.

France.

Paris, 7 mars. L'analyse de la dépêche de M. de Cavour a été surtout aujourd'hui l'objet des conversations.

On dit que l'Empereur personnellement ne dissimule pas son mécontentement et que S. M. s'expliquait dans ce sens hier soir au concert des Tuileries.

On assure qu'au conseil des ministres d'aujourd'hui, des résolutions décisives ont été prises à l'égard du gouvernement piémontais.

Les lettres de Nice disent que les partis pour et contre l'annexion sont en présence et déploient une extrême vivacité.

On ne sait pas si le gouvernement fait rappeler les soldats en congé, mais j'ai sous les yeux la lettre d'un colonel d'un régiment de ligne au sujet d'un congé d'urgence.

collisions prochaines entre l'Autriche et le Piémont, notamment sur les bords du Mincio.

On parle d'un Mémoire qui publierait bientôt le Journal de Rome et qui serait un Manifeste complet de la politique pontificale adressée à toutes les puissances.

Vous aurez vu en même temps que nous la proposition d'Adresse du tenace M. Kinglake au sein de la Chambre des Communes.

Malgré l'indisposition de M. Berryer, il paraît que décidément la double action intentée à Mgr Daplanou et portée au rôle de la première chambre de la Cour impériale pour le 12 mars, ne subira pas de remise.

Le pétitionnement religieux pour réclamer l'indépendance du Pape continue avec assez de vigueur.

Une trentaine de pétitions sont déjà arrivées à Paris. Elles seront portées demain au Sénat et remises au chef du bureau des pétitions adressées à cette Assemblée.

Le côté légitimiste ultra, que cette dernière circonstance satisfaisait peut-être médiocrement, a refusé de signer, sous prétexte qu'il ne reconnaissait pas le Sénat, et un autre côté politique, qui s'indignait suffisamment par les noms de MM. Vitot et d'Harcourt, a suivi la même ligne de conduite.

Voici ce que dit une autre lettre datée de Paris le 8 mars :

Le bruit a couru aujourd'hui à la bourse que le rappel du maréchal Vaillant était décidé; on nommait même l'officier qui serait parti pour Milan chargé des instructions de l'Empereur.

Je ne sais pas si le gouvernement fait rappeler les soldats en congé, mais j'ai sous les yeux la lettre d'un colonel d'un régiment de ligne au sujet d'un congé d'urgence.

Les lettres de Nice disent que les partis pour et contre l'annexion sont en présence et déploient une extrême vivacité.

On ne sait pas si le gouvernement fait rappeler les soldats en congé, mais j'ai sous les yeux la lettre d'un colonel d'un régiment de ligne au sujet d'un congé d'urgence.

Angleterre.

Londres, 6 mars.

Le Times reconnaît que lord John Russell a bien fait de protester contre l'annexion de la Savoie.

Deuxièmement, on peut déclarer une sorte de guerre de guérillas au traité et à l'annexion.

Le Times dit encore que, malgré les protestations de l'Angleterre, la France agit, au sujet de la Savoie, comme elle l'entend.

Le Times plaisante ensuite la dernière motion de M. Kinglake, dont la discussion, dit-il, produira autant d'effet sur le gouvernement français qu'il en produirait sur le gouvernement anglais.

Qu'importe au surplus à l'Angleterre que la France acquière un petit pays de montagnes dont la population est à peine égale à celle des faubourgs de Londres du côté de la Tour!

Qu'importe au surplus à l'Angleterre que la France acquière un petit pays de montagnes dont la population est à peine égale à celle des faubourgs de Londres du côté de la Tour!

Et les Anglais ne sont en ce moment de mauvaise humeur que parce qu'ils croient avoir été trompés; mais, en résumé, ce n'est pas là une raison suffisante pour provoquer des explications qui pourraient amener la guerre.

États-Unis.

New-York, 24 mars.

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans nous apporte des avis de Vera-Cruz en date du 14 courant; mais les avis se composent de vagues rumeurs, plutôt que de nouvelles proprement dites.

De l'autre côté, on représente Miramon comme abandonné par ses troupes, répudié par la ville de Mexico et contraint de chercher un refuge à bord de l'escadre française.

Notons d'abord que le fait de l'armistice et des négociations entamées nous semble exclure la situation désespérée que l'on fait à Miramon.

que le long imbraglio mexicain touche enfin à un dénouement quelconque.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Le Herald croit pouvoir affirmer que l'Administration est déterminée à donner force (enforce) à une demande envers l'Espagne, pour savoir si l'armement des croiseurs de Miramon à la Havane, a eu lieu avec la connaissance et la connivence des autorités Espagnoles.

Canada.

Québec, 29 mars 1860.

Présents: Son Honneur le Maire; MM. Rhéaume, Hill, Giblin, Kerwin, Tourangeau, Shaw, Lampron, St. Pierre, Robertson, Hall, Crémazie, Lemieux, Gauvreau, Irvine, Gingras, Baillargé, Pope, Fortin, Rousseau, Burns, Hearn, Gourdeau, McGreevy, Charlton.

Présenté une copie du bill pour étendre les limites de la cité de Québec.

Présenté une lettre de John Ross, écuier, préfet du comté de Québec, qui sollicite l'appui de Son Honneur le Maire de Québec en faveur de l'ouverture d'un chemin conduisant au lac Saint-Jean.

Présenté une lettre de M. Baring, frères et Cie, informant le Maire qu'ils ont vendu £2700 de débentures de la Corporation.

Présenté une lettre de N. Aubin, écuier, touchant la rupture du tuyau de l'Aqueduc.

Présenté une lettre de T. Trudeau, écuier, secrétaire du bureau des Travaux Publics, informant le Maire que le bureau autorisé l'ouverture d'une rue derrière la nouvelle douane.

Présenté une lettre de M. Baring, frères et Cie, informant le Maire qu'ils ont vendu £2700 de débentures de la Corporation.

Présenté une lettre de N. Aubin, écuier, touchant la rupture du tuyau de l'Aqueduc.

Présenté une lettre de T. Trudeau, écuier, secrétaire du bureau des Travaux Publics, informant le Maire que le bureau autorisé l'ouverture d'une rue derrière la nouvelle douane.

Présenté une lettre de M. Baring, frères et Cie, informant le Maire qu'ils ont vendu £2700 de débentures de la Corporation.

Présenté une lettre de N. Aubin, écuier, touchant la rupture du tuyau de l'Aqueduc.

Présenté une lettre de T. Trudeau, écuier, secrétaire du bureau des Travaux Publics, informant le Maire que le bureau autorisé l'ouverture d'une rue derrière la nouvelle douane.

Dès que le signal du combat eut été arboré par l'amiral, les bâtiments se placèrent de la manière suivante :

En tête de la ligne, la Princessa, suivie du vaisseau Reina Isabel II, de l'Isabel segunda, la Blanca, la Villa de Balboa, le Vasco, et le Cortes avec le Colon.

Sur les flancs se trouvaient le Vulcano et les trois goëlettes canonnières.

Le feu commença à onze heures trois quarts du matin, tous les autres bâtiments tonnèrent à la suite, et le bombardement ne cessa qu'à deux heures du soir.

Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

L'ordre de combat fut le même que la veille. Le feu commença à une heure du soir et cessa à trois heures et demie.

secrétaire du bureau des Travaux Publics, informant le Maire que le bureau autorisé l'ouverture d'une rue derrière la nouvelle douane.

Présenté trois pétitions contre la Corporation, l'une à la réquisition de la compagnie d'assurance dite du Phoenix, l'autre de la banque Britannique et le 3e à la réquisition de Jos. Knight Boswell, écuier, touchant le manque d'eau à l'Aqueduc.

Présenté une pétition de P. Gagnon et autres, qui demandent l'ouverture d'une rue depuis le Douane jusqu'à l'ancien marché.

Présenté une pétition d'André Gingras et autres, priant le Conseil de ne point accorder de licence d'auberge pour la paroisse Saint-Roch.

Présenté une requête de J. B. Mahoux, qui demande la permission d'atteler un chien. Renvoyé au même comité.

Présenté le 221e rapport du comité de Police.

Présenté les 227e, 228e, 229e, 230e, 231e et 232e rapports du comité des Marchés.

Présenté les 431e, 432e et 433e rapports du comité des Finances.

Présenté un rapport du comité spécial, relatif aux bateaux à vapeur traversant à la Pointe-Lévy, en date du 20 de ce mois.

Présenté deux lettres de M. H. O'Donnell, l'une en date du 15 et l'autre en date du 16 de ce mois, touchant le déplacement des appareils de M. Lee, au château de l'Aqueduc, à Lotrette.

Le consentement du Conseil, M. Crémazie, secondé par M. Rousseau, a proposé et il a été adopté.

Résolu.— Que, d'après les explications qui viennent d'être données à ce conseil, M. O'Donnell ayant agi par une interprétation erronée des ordres à lui donnés, il soit relevé de la suspension de son office, ordonnée par Son Honneur le Maire.

L'ordre du jour étant appelé : Du consentement du Conseil, lui le 433e rapport du comité des Finances, lequel a été mis aux voix et passé.

Résolu.— Que la soumission de Robert Cassels, écuier, qui offre huit mille piastres d'actions dans le capital de la banque de Québec à 3 p. 100 de prime, et la soumission de Henry Wurtele, écuier, qui offre dix mille piastres dans le capital de la même banque à trois un quart sont acceptées.

Lu le 421e rapport du comité des Finances, touchant le 79e rapport du comité des Chemins.

M. Fortin, secondé par M. Crémazie, a proposé : " Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain."

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

M. Lemieux, secondé par M. Crémazie, a proposé : " Que les rapports du comité des Chemins et du comité des Finances, maintenant devant le Conseil, ne soient pas lus à présent, mais qu'il soit résolu que, nonobstant les avantages évidents qui résulteraient de la prolongation projetée de la rue J. B. F., ce conseil ne peut, par suite des obligations qui pèsent sur ses finances, prendre aucune action, quant à présent sur le rapport du comité des Chemins."

M. Lampron, secondé par M. Giblin, a proposé : " Que le Conseil s'ajourne."

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Ensuite la motion de M. Lemieux a été mise aux voix, et les voix s'étant trouvées également partagées, 12 contre 12, savoir :

Pour : MM. Giblin, Lampron, Shaw, Rousseau, Crémazie, Lemieux, Gingras, Tourangeau, Irvine, Kerwin, Hill, Robertson, —12.

Contre : MM. Hearn, Fortin, Baillargé, McGreevy, Gauvreau, St. Pierre, Pope, Burns, Charlton, Gourdeau, Rhéaume, Hall, —12.

Le Maire a donné sa voix prépondérante contre la dite motion, qui a été rejetée.

M. Hall, secondé par M. Hearn, a proposé : " Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain."

Feuilleton du Journal de Québec

DE 29 MARS 1860.

LES PETITS MACHIAVELS.

NICOLAS MERRAIN.

II.

La première nuit que passa M. Maës dans son château fut des plus riantes; il était enfin arrivé au but de ses desirs, il nageait dans la pleine réalisation de ses rêves les plus caressés, après avoir promené son corps de négociant d'un bout du monde à l'autre, d'Anvers à Javos, où il avait, vainqueur de la fièvre jaune, gagné une fortune assez belle pour lui permettre de se reposer le reste de ses jours; et ce repos, il allait en jouir dans un coin merveilleux du globe, dans une solitude riante, animée, à quelques kilomètres de la capitale des arts, du goût et de la civilisation.

ni parents, ni philanthropie, aucune arrière-pensée d'amertume ne jetait son ombre inquiète sur cette adoration de son propre personne. Tout était en lui et pour lui.

Une espèce de satisfaction céleste courait dans ses nerfs et frémit dans sa poitrine lorsqu'il ouvrit, le matin ébloui, ses yeux jaloux verts, et qu'il vit s'étendre devant lui le riche plateau de la campagne arrosée par la Seine.

Par extraordinaire, aucun objet ne lui parut au-dessous de l'estime qu'il en avait conçue avant de le posséder. On ne l'avait trompé sur rien. Point d'arbres morts, point d'allées défoncées, point de tuyaux en mauvais état; les portes avaient leurs serrures, et les serrures mêmes avaient leurs clefs.

Outre la pêche, le voisinage de la rivière

lui permettait les promenades en bateau, et chaque jour de l'été, l'exercice si salutaire de la natation.

C'est dans le costume un peu prosaïque sous lequel nous l'avons montré à sa croisée, — mais il était chez lui, — qu'il descendait en fumant dans sa propriété nouvellement acquise.

Par extraordinaire, aucun objet ne lui parut au-dessous de l'estime qu'il en avait conçue avant de le posséder. On ne l'avait trompé sur rien.

Outre la pêche, le voisinage de la rivière

Saint-Georges, n'en a point du côté de la Seine. C'est presque incroyable! Mais comment alliait la rivière ceux qui ont occupé le château avant moi?

Je suis à même de vous donner, d'après un témoin oculaire, des nouvelles du bombardement de Larache et d'Ércilla par l'escadre espagnole.

Je suis à même de vous donner, d'après un témoin oculaire, des nouvelles du bombardement de Larache et d'Ércilla par l'escadre espagnole.

Je suis à même de vous donner, d'après un témoin oculaire, des nouvelles du bombardement de Larache et d'Ércilla par l'escadre espagnole.

un pan de mur, suffisamment large pour permettre d'y placer une porte en bois.

—Ah ? vous aimez la pêche?

—Ah ? vous aimez la pêche?

—Ah ? vous aimez la pêche?

voisins, surtout à vos yeux.

—Ah ? vous aimez la pêche?

—Ah ? vous aimez la pêche?

—Ah ? vous aimez la pêche?

(A continuer.)

Que le Conseil pétitionne la Législature aux fins de demander que la Commission des Chemins à Barrière de la rive nord du district de Québec, soit libérée de la dette contractée pour l'établissement de chemins à barrière dans le comté de Lévis.
M. Charlton, secondé par M. Burns, a proposé:
"Que le rapport du comité des Chemins, maintenant sous considération, soit amendé, en déclarant que la rue projetée n'ait que quarante pieds de largeur et qu'une taxe spéciale soit imposée sur tous les quartiers de la cité, vu que, suivant l'opinion de ce Conseil, toute la cité est intéressée dans l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture de la dite rue, et qu'elle en retirera des avantages."
M. Hall, secondé par M. Crémazie, a proposé:
"Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain."
Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.
M. Hall, secondé par M. Hearn, a proposé:
"Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain."
M. Rhéaume, secondé par M. Shaw, a proposé en amendement:
"Que le Conseil s'ajourne à lundi prochain."
Laquelle motion d'amendement a été mise aux voix et rejetée après division de 9 contre 14.
M. Charlton, secondé par M. Hearn, a proposé:
"Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain."
Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.
M. Charlton, secondé par M. Burns, a proposé:
"Que le Conseil s'ajourne à vendredi prochain."
Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.
M. Rhéaume, secondé par M. Rousseau, a proposé:
"Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain, à 7 heures du soir."
M. Giblin, secondé par M. Charlton, a proposé en amendement:
"Que le Conseil s'ajourne à vendredi prochain."
Laquelle motion d'amendement a été mise aux voix et rejetée après division de 11 contre 12, savoir:
Pour: MM. Giblin, Rousseau, Lemieux, Gingras, Lampron, Tourangeau, Shaw, Irvine, Kerwin, Hill, Charlton, —11.
Contre: MM. Hearn, Fortin, Baillargé, McGrouve, Gauvreau, St-Pierre, Pope, Burns, Gourdeau, Rhéaume, Robertson, Hall, —12.
Ensuite la motion principale a été passée.
En conséquence il a été
Résolu, —"Que le Conseil s'ajourne à samedi prochain, à 7 heures du soir."
Ajourné.

Revue Parlementaire.

Hier, M. Sandfield MacDonald lutait de toutes ses forces contre un bill présenté par M. Hébert, lequel a pour objet de protéger le travail des squatters honnêtes contre la rapacité des propriétaires absents, et faisait une brèche énorme dans son principe de la double majorité. De fait, tous les grands spéculateurs en terres ont fait une opposition acharnée à la mesure.
Maintenant que le Conseil Législatif devient électif, nous avons la certitude que le temps n'est pas éloigné où cette législation, demandée depuis si longtemps, et avec tant d'insistance, devra s'accomplir.
Mais revenons à la séance de lundi. Nous croyons avoir démontré, mardi, non-seulement que les résolutions de MM. Foley et Laberge ne renfermaient pas le principe de la double majorité; non seulement que si ce principe devait être la règle et la base du gouvernement, en Canada, on ne devait pas la transformer en question de parti et en vote de manque de confiance, enfin en une question de portefeuilles; mais encore qu'il fallait s'assurer des intentions et des principes de ceux qui se plaignent d'être gouvernés par le Bas-Canada et qui veulent au pouvoir des hommes de leur choix.
S'ils disaient: « Nous sommes convaincus de l'existence du principe fédéral dans l'union et nous voulons que chaque province se gouverne suivant ses lois, ses mœurs et ses idées, » qui refuserait alors la double majorité comme règle du gouvernement et qui oserait dire qu'il y a quelque part sacrifice de principes? Mais non, M. Brown veut arriver au pouvoir pour faire triompher la représentation basée sur la population et, avec elle, tous les principes démocratiques que nous connaissons. En essayant d'imposer ses doctrines au Bas-Canada, il force celui-ci à combattre pour sa conservation propre, celle loi qui domine toutes les autres, la loi de la vie.
MM. Piché et Thibaudou sont venus se jeter au milieu de la mêlée, avec d'autres armes plus dangereuses que la double majorité; mais ni l'un ni l'autre n'ont même entamé la puissante phalange des hommes qui comprennent le danger des luttes religieuses.
M. Piché a proposé de résoudre:
"Que cette chambre ne peut reposer confiance dans le ministère actuel dont plusieurs appartenaient à la société orangiste; dont le plus grand nombre a voté pour une loi qui corrompt le divorce en principe, et n'a pas fait à cette dernière loi la résistance convenable en ne l'opposant pas comme gouvernement, et en ne faisant pas de cette question une question gouvernementale et ministérielle."
Disons d'abord que MM. Lemieux, Thibaudou et Piché, ont plus ou moins longtemps soutenu des ministères où se trouvaient des orangistes. M. Lemieux même a fait partie d'un ministère où se trouvait un orangiste. Mais rendons justice à ce dernier, en disant que ce monsieur a voté pour une résolution qui ne remplit pas ses vœux, et qu'il eût désiré en retrancher au moins la première partie.
La question du divorce n'a jamais été une question dite ministérielle, et tous les ministres catholiques ont voté contre le divorce. Tout en considérant le divorce au point de vue social, on ne peut pas exiger que les protestants voient comme nous la chose, et les ostraciser, parce qu'ils la voient différemment, car avec un pareil exclusivisme, il n'y aurait pas de gouvernement possible en Canada. Le vote sur la motion de M. Piché l'a prouvé, puisque 9 députés seulement ont voté pour cette motion, et que 105 ont voté contre, parmi lesquels figuraient tous les députés haut-

canadiens et tous les protestants, sans en excepter un seul. Devant ce fait, où donc dans le Haut-Canada M. Piché irait-il chercher ses ministères, ceux auxquels il pourrait donner sa confiance et son appui?
Il ne faut pas seulement faire des propositions, mais il faut encore les faire raisonnables et praticables.
Parmi ceux qui ont voté pour la motion de M. Piché, se trouve M. McGee qui, l'autre jour, faisait un suprême effort, pour raviver les haines entre les Irlandais catholiques et les Irlandais protestants, dans un but de popularité. Mais il était déçu dans son espoir, car la chambre, pleine de l'expérience du passé, et convaincu du danger de jouer avec des matières combustibles, enlevait, par la question préalable, à M. McGee et aux orangistes, ces instruments de destruction. De là la colère du premier et les insultes qu'il jette à la figure des Canadiens-français, dans son organe, le Freeman's Journal de Toronto. M. McGee, car c'est sans doute lui qui parle, après avoir jeté un pot d'ordures sur la tête de M. Alley, s'exprime ainsi à l'adresse des députés Canadiens-français:
"Le vote des vingt Canadiens-français, les vingt moutons, qui (who or which) ont suivi la cloche d'avertissement du troupeau orangiste, O. R. Gowan, sonnait pour le ralliement de l'orangisme, ne demande pas de commentaires. Nous avons vécu assez pour voir la réalisation de nos vœux et de notre appréciation et de leur valeur. Elish Burritt, dans sa lecture sur "la physique des nations," nous dit que dans les anciens jours, les habitants des îles britanniques avaient coutume de prier ainsi: "Du diable et des Danois délivrez-nous, Seigneur." Nous suggérons la substitution des vingt moutons, pour les rois de mer (sea kings) et leur bande de pirates."
Nous disons de notre côté:
"De M. McGee et de tous ceux qui, comme lui, pour arriver, cherchent à allumer le feu des discordes religieuses, — les pirates et les plus sauvages de toutes, délivrez-nous, Seigneur."
"Vous savez que les Canadiens-français sont, pour le moins, d'aussi bons chrétiens et d'aussi bons catholiques que ces détaliers de religion et ces chercheurs de popularité."
Nous invitons le lecteur à noter cet insolent langage who or which!
Les Canadiens-français ont voté toujours contre tous les actes qui avaient pour but de donner une existence légale aux sociétés secrètes; mais ils ont aussi voté contre toute législation ou toute initiative de la part du parlement qui devait avoir nécessairement pour résultat le développement de ces sociétés. La législation de 1843 est là pour justifier notre point de vue, et la raison et le patriotisme, en même temps qu'il nous enseignent le devoir de la résistance, nous enseignent encore la sagesse de ne pas attaquer et de ne pas stimuler au développement, par l'attaque, ce qui périrait par le silence.
M. McGee, qui vient à peine d'arriver au Canada, et qui, cependant, cherche déjà à nous imposer sa loi, aurait fait mieux de laisser en Irlande toutes ces choses que nous ignorions avant lui et que nous ne désirons pas connaître. Qu'il nous laisse vivre en paix, ou, s'il n'est pas content de notre état social, qu'il fasse ce qu'il fait à la grande République; qu'il cherche ailleurs, plus de justice, un catholicisme plus en accord avec le sien, et plus de bonheur.
Les députés Canadiens-français ont agi par un sentiment profond de la situation et non pour suivre un homme quelconque; mais, s'ils avaient même voté directement contre la proposition de M. McGee, celui-ci aurait-il droit de se plaindre? N'a-t-il pas repoussé l'alliance de la race française dans l'une de ses fameuses lettres? Le Freeman ne lui disait-il pas, en termes insultants et dédaigneux qu'il ne voulait plus pour les catholiques du Haut-Canada de son alliance et ne se rangeait-il pas, bannière déployée, sous le commandement de M. Brown? — Qu'ils s'adressent donc à M. Brown, leur chef suprême. Mais M. Brown, auquel ils tiennent comme celui qui se noie tient à l'objet qui l'entraîne au fond de l'abîme, M. Brown ne les entend pas, ne les écoute pas et vote contre eux. M. Brown n'est pas et n'a même dit rien de ce qu'il veut, sans même dire gare ou merci.
M. Thibaudou a été encore plus malheureux que M. Piché car il a voulu toucher à une corde qui ne vibre plus, et le total de l'appui qu'il a reçu dans la chambre s'exprime par le chiffre 6 contre 106. La résolution est comme suit:
" Cette chambre et le pays ne peuvent reposer confiance dans le ministère qui a négligé les intérêts catholiques en ne proposant point les réformes demandées par les catholiques du Haut-Canada à l'égard des écoles séparées."
Cette fois, M. Lemieux, disons-le pour rendre témoignage à son bon sens, n'a pas voulu suivre M. Thibaudou. Espérons que cet abandon sera une leçon utile pour ce dernier qui, par cette folle démarche n'avait pour but que de gagner ou conserver quelques voix irlandaises dans son comté. Lui, qui veut tenir par dessus tout au principe de la double majorité, blâmait cependant le ministère, par sa résolution, de ne pas faire à l'aide du Bas-Canada une législation repoussée par la presque totalité du Haut-Canada.
Après cela, les moutons Canadiens-français se sacrifieraient pour ceux qui n'ont cessé de leur dire qu'ils ne veulent pas de leur alliance et de leur secours. Du reste, c'est à ces moutons Canadiens-français que les catholiques du Haut-Canada doivent les écoles séparées dont ils jouissent maintenant; et ces Canadiens-français n'ont pas encore une seule fois voté contre les écoles séparées; ils ont seulement empêché M. Thibaudou de faire de la réclamation catholique co-électorale dans un temps très inopportun et très peu convenable. Il ne faudra pas s'imaginer que les députés du Bas-Canada devront être obligés d'affirmer, à tout moment, leur symbole politique parce qu'il plaira à tout moment à M. Thibaudou de le mettre en question. Ce serait par trop de prétention et d'absurdité.
M. McGee, l'autre jour, en répondant à M. Alley, disait que « l'on avait fait de

la hiérarchie, c'est-à-dire de tous les évêques du pays, des instruments politiques. » Il entourait bien l'évêque d'un respect profond, mais il disait, en termes assez clairs, que cet auguste évêque n'avait pas l'intelligence de sa mission et que le pouvoir s'en était saisi comme d'un instrument électoral et politique. C'est une singulière manière de montrer son respect aux chefs du catholicisme en Canada. Ces vénérables pontifes n'étaient-ils pas les gardiens naturels de leur troupeau, et avaient-ils besoin de M. McGee pour leur dire ce qui lui convenait le mieux. Et parce que, de leur propre mouvement, dans la pleine connaissance de la situation de leurs ouailles, et pour accomplir un devoir sacré, ils leur ont dit ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait éviter, M. McGee les appelle respectueusement des INSTRUMENTS.
Que les Irlandais réfléchissent que leurs évêques ne peuvent avoir d'autre but que leur propre bien-être; qu'ils n'ont rien à demander au pouvoir et rien à attendre de lui; qu'ils n'ont besoin ni de briguer les suffrages des électeurs, ni d'arriver, et qu'ils ont dû agir par un sentiment qui a sa source et son point de départ bien au-dessus des passions et des intérêts humains. M. McGee sera parti, mort ou aura trahi probablement ses compatriotes quand l'évêque sera encore là veillant au bonheur et aux intérêts du catholicisme — et des catholiques. — La démagogie effrontée passe et se transforme en la plus honteuse apostasie, mais l'amour du pasteur pour son troupeau se perpétue comme le pastoral lui-même.
Rétribution mensuelle pour les Ecoles.
Un correspondant nous pose la question suivante:
" J'envoie mes enfants à une école qui n'est pas sous le contrôle des Commissaires d'École de la Municipalité scolaire; le taux que je paie par mois, est de beaucoup plus élevé que la rétribution mensuelle fixée par les commissaires. Suis-je obligé de payer cette rétribution mensuelle? "
Nous répondons: oui; car la loi oblige tous les parents qui ont des enfants en âge de fréquenter les écoles de payer cette rétribution, qu'ils fréquentent ou non les écoles sous le contrôle des commissaires. La loi ne fait exception qu'en faveur des enfants qui fréquentent les écoles et les institutions d'éducation incorporées, ou qui reçoivent une subvention des deniers publics.
Parlement Provincial.
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.
Séance du 26 mars.
(Extrait du procès-verbal.)
M. Forster met devant la chambre des états des banques de l'Amérique du Nord Britannique, Montréal, Québec et Molson, les dits états indiquant les actionnaires, etc., de ces banques, et reçus en conformité de l'ordre de la chambre du 19 mars 1860.
Aussi, des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures, dans les districts de Gaspé, Trois-Rivières, Beauharnois, Iberville et Bedford, pour 1859.
Cinquante et une pétitions sont présentées et déposées sur la table.
Pétitions reçues et lues, entr'autres, de 63 Sociétés de Tempérance du Haut-Canada demandant la passation d'une loi contre les liqueurs fortes.
De Martin Lemay et autres, des Townships de New Ireland et de Woodstown; demandant que cette partie des dits Townships qui est située dans la Paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax, soit annexée au Township d'Halifax sud.
De l'Institut littéraire de Saint-Jean Port Joli; demandant de l'aide.
De William Crawford et autres, de la municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier, comté de Québec; demandant la passation d'un acte pour séparer cette partie de la Seigneurie et Fief Saint-Ignace, située au nord Ouest de la Rivière Jacques Cartier, de la municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier, et l'ériger en municipalité distincte sous le nom de la "municipalité de Saint-Gabriel."
D'Isidore Proulx et autres, de l'Isle Bizarre comté de Jacques Cartier; demandant que l'acte 3 et 4. Vie. chap. 31, pour pouvoir à l'amélioration des chemins dans les environs de la cité de Montréal, et pour créer un fonds pour cet objet, soit amendé.
De MM. Allan, Gilmour, et autres, marchands et autres intéressés dans le commerce de bois du Canada; demandant l'abrogation de certaines clauses des actes 10 et 11 Vict. Chap. 97 et 98.
De Henri Laparre, éc. de la Cité de Montréal, notaire, demandant qu'il soit indemnisé pour ses services comme secrétaire de la Chambre des Notaires de Montréal.
De l'Hospice de la Maternité de l'Université à Montréal; demandant de l'aide.
De S. Leblanc et autres, du comté de l'Assomption; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Société de Navigation de l'Assomption."
De Joseph Thiboutot, de la paroisse de Saint-Anne, comté de Kamouraska; demandant le paiement des arriérés de pension qui lui sont dus pour services rendus par lui durant la dernière guerre avec les États-Unis de l'Amérique.
De H. Barnet et autres, de la paroisse de Saint-Thimothé, comté de Beauharnois; demandant qu'ils soient indemnisés pour dommages causés à leur propriété par suite de l'érection d'une écluse par le bureau des travaux publics à la tête du canal de Beauharnois.
De la municipalité du village de Terrebonne; demandant que permission soit accordée à la dite municipalité de prendre des parts dans la compagnie de navigation de Terrebonne.
La chambre reprend la considération de la motion de l'hon. M. Foley faite mercredi dernier, savoir: qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant: que l'administration actuelle ne possède point la confiance de la majorité des représentants du Haut-Canada en cette chambre et qu'elle retient le pouvoir au moyen d'une majorité Bas-Canadienne; que comme résultat de ce malheureux état de choses, le patronage de la couronne est exercé dans le Haut-Canada sur l'avis de la minorité des représentants du peuple, et contrairement aux vœux de la grande majorité des électeurs du Haut-Canada; qu'il s'en suit encore que des personnes ont, en plusieurs circonstances, été nommées à des emplois

sans avoir les qualités nécessaires pour remplir les devoirs qui leur sont confiés par l'exécutif. — et de l'amendement de M. Ouimet, savoir: "Que la présente administration possède la confiance de la chambre et du pays." — et de l'amendement de M. Laberge à celui de M. Ouimet, savoir: "Que tous les mots après les mots: "Que la", dans l'amendement, soient retranchés, et que les mots suivants y soient substitués: "Chambre est d'opinion que la conduite de l'administration, en gouvernant continuellement et systématiquement une partie de cette province en opposition à ses vœux exprimés souvent par ses représentants en cette chambre, met en grand danger le bien-être de cette province." Et l'amendement de M. Laberge étant mis aux voix, la chambre se divise comme suit:
Pour.—MM. Aikins, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Malcolm Cameron, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Finlayson, Foley, Gould, Harcourt, Howland, Jobin, Laberge, Lemieux, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, McDougall, McGee, McKellar, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker, Powell, Dunbar Ross, James Ross, Rymal, William Scott, Short, Sturton, Thibaudou, Wallbridge, White, Wilson et Wright.—44.
Contre.—MM. Abbott, Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Burton, John Cameron, Carling, Caron, Cayley, procureur général Cartier, Cauchon, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Désautniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fortier, Foster, Fournier, Gill, Gowan, Harwood, Hébert, Holmes, Lacoste, Langevin, Laporte, Le Boutillier, Loranger, Loux, Macbeth, procureur général Macdonald, MacLeod, A. P. McDougall, McMeekin, Meagher, solliciteur général Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, Robin, Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Somerville, Tassé, Tett, Turcotte et Webb.—68.
L'amendement de M. Ouimet, étant alors mis aux voix,
M. PICHÉ propose pour amendement à ce dernier amendement que tous les mots après "Que," dans le dit amendement, soient retranchés et les suivants ajoutés: — " Cette chambre ne peut reposer confiance dans le ministère actuel, dont plusieurs appartenaient à la société orangiste; dont le plus grand nombre a voté pour une loi qui consacre le divorce en principe, et n'a pas fait à cette dernière loi la résistance convenable en ne l'opposant pas comme gouvernement, et en ne faisant pas de cette question une question gouvernementale ou ministérielle."
Pour.—MM. Bourassa, Bureau, Jobin, Laberge, Lemieux, McGee, Papineau, Piché et Thibaudou.—9
Contre, 105.
L'amendement de M. Ouimet, étant de nouveau mis aux voix,
L'hon. M. THIBAUDEAU—Propose pour amendement que tous les mots après "Qui," dans le dit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants: " Cette chambre et le pays ne peuvent reposer confiance dans l'administration qui a négligé les intérêts catholiques en ne proposant point les réformes demandées par les Catholiques du Haut-Canada à l'égard des écoles séparées."
Pour.—MM. Bourassa, Bureau, Jobin, McGee, Piché et Thibaudou.—6.
Contre, 106.
L'hon. M. CAMERON—Propose que la chambre s'ajourne. Rejeté sur division.
L'amendement de M. Ouimet étant de nouveau mis aux voix, la chambre se divise.
Pour: MM. Abbott, Allyon, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Burton, John Cameron, Carling, Caron, Cayley, procureur général Cartier, Cauchon, Cimon, Coutlée, Dally, Daoust, Dawson, Désautniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Ferres, Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Gowan, Harwood, Heath, Hébert, Holmes, Labelle, Lacoste, Langevin, Laporte, Loranger, Loux, Macbeth, procureur général Macdonald, MacLeod, McCann, A. P. McDougall, McMeekin, Meagher, solliciteur général Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Tassé, Tett, Turcotte et Webb.—70.
Contre.—MM. Aikins, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Malcolm Cameron, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Finlayson, Foley, Gould, Harcourt, Howland, Jobin, Laberge, Lemieux, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mattice, McDougall, McGee, Munro, Notman, Papineau, Patrick, Piché, Walker, Powell, James Ross, Rymal, William Scott, Short, Somerville, Sturton, Thibaudou, Wallbridge, White, Wilson et Wright.—44.
La motion principale telle qu'amendée est alors adoptée.
La chambre est informée qu'une vacance a eu lieu dans la division Est du comté de Middlesex, par suite du décès de Marcus Talbot, écuyer.
Les comptes publics de la province du Canada pour 1859 sont soumis à la chambre.
Sur motion de l'honorable M. Cayley, les comptes publics pour 1859 sont renvoyés au comité des comptes publics.
Ajourné.
Séance, du 27 mars.
Soixante-et-une pétitions sont présentées et déposées sur la table.
M. Playfair, du comité des ordres permanents, fait un rapport favorable quant aux pétitions de S. Leblanc et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de navigation de l'Assomption; de Martin Lemay et autres, demandant que cette partie des townships de New-Ireland et Woodstown qui est située dans la paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax, soit annexée au township d'Halifax Sud; du maire, des échevins et citoyens de la cité de Montréal, relative au terminus du grand-tronc; d'E. de Steekin, demandant à être naturalisé; et de la compagnie du pont International; — et défavorable quant à la pétition de William Crawford et autres, demandant l'érection d'une certaine partie de la seigneurie de Saint-Gabriel et du fief Saint-Ignace en une municipalité séparée.
Sur motion de M. Cimon, le quorum du comité des pêcheries est réduit à cinq membres.
Sur motion de M. CHAPUIS, la 62e règle est suspendue quant à un bill pour naturaliser Edouard de Steekin.
Il présente alors le dit bill lequel est lu pour la 1ère fois; seconde lecture, demain.
M. HERBERT présente un bill pour changer les limites du township d'Halifax sud; seconde lecture demain.
Sur motion de M. le procureur-général MACDONALD, le quorum du comité nommé pour prendre en considération la loi des débiteurs et créanciers en matières commerciales, est réduit à sept membres.
Sur motion de M. PLAYFAIR, le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés ou locaux est prolongé jusqu'au 10 avril prochain.

L'honorable M. LORANGER présente un bill pour régler la présidence aux assemblées de fabrique dans les paroisses catholiques du Bas-Canada; seconde lecture, jeudi prochain.
Sur motion de l'honorable M. le procureur-général CARTIER, Messieurs Harwood et Papineau sont ajoutés au comité auquel a été renvoyé le bill pour reformer les actes relatifs aux municipalités et aux chemins dans le Bas-Canada.
Sur motion de M. le procureur-général Cartier, le message reçu du Conseil au sujet d'une place pour les Conseillers législatifs qui désirent entendre les débats de cette chambre, est lu et est
Résolu, qu'un message soit transmis à l'honorable Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que cette chambre donnera effet à sa règle, qui réserve une place pour les conseillers qui désirent entendre les débats de cette chambre.
Sur motion de l'hon. M. Galt, la chambre décide de se former en comité, mardi prochain, pour prendre en considération certaines résolutions au sujet de l'établissement du Département de la Trésorerie.
Dernières Nouvelles d'Europe.
Voici les détails les plus importants que nous trouvons dans les journaux apportés par le vapeur du 14, et reçus hier à Québec:
Le dernier vote sur la question de l'annexion à la Sardaigne a eu lieu le 11 et le 12 dans les différents États Italiens. Un immense concours de peuple était réuni dans toutes les villes. L'ordre le plus parfait a régné.
Le résultat des votes à Sienne, Pise et Livourne a été comme suit: Pour l'annexion au Piémont, 31,026; pour la formation d'un royaume séparé 333; majorité pour l'annexion: 37,963. Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste est de 45,218.
Le rapport de la votation de 30 communes de Florence donne 101,386 voix en faveur de l'annexion, et 2,802 pour la formation d'un royaume séparé.
A Bologne, 21,694 électeurs ont voté pour l'annexion et 2 pour le royaume séparé.
Des 16,000 électeurs de la ville de Parme au-delà de 14,000 ont voté pour l'annexion, et 51 pour un royaume séparé; des 67,212 électeurs dans les provinces du Duché, 48,070 ont voté pour l'annexion et 113 pour un royaume séparé.
Dans les Romagnes 2,659 ont voté pour l'annexion; pour un royaume séparé, 224.
A l'occasion des résolutions prises par le gouvernement de la Toscane et de l'Émilie d'appeler le suffrage universel à trancher la question de l'annexion au Piémont, et en présence de la détermination annoncée par le gouvernement sardes d'accepter et d'exécuter le vote qu'il soit, le Constitutionnel de Paris éprouve le besoin de tracer les limites à la souveraineté nationale, même s'exerçant par le moyen du suffrage universel, et d'en restreindre les effets aux seules affaires intérieures de chaque pays. Il déclare que le suffrage universel ne peut décider aucune question touchant aux rapports internationaux, ni constituer un titre, par conséquent, pour un agrandissement territorial.
Cependant le correspondant parisien du Times dit que les troupes piémontaises prendraient probablement possession de la Toscane immédiatement après le vote.
Le départ de l'armée française d'Italie a été contre-mandé. La première décision prise n'a été que provisoire, assure-t-on, qu'un caractère provisoire et peut-être seulement la portée d'une mesure combinatoire vis-à-vis du Piémont. L'armée seulement devant, ajoute-t-on, se tenir prête à partir pour le 25; quoiqu'il en soit, quelques personnes attribuent les dispositions contraires, dont on vient d'avoir connaissance, à une communication confidentielle du ministère Cavour, qui aurait demandé qu'on revint sur un ordre qui aurait donné presque à la situation les apparences d'une rupture entre les deux gouvernements.
On est porté à croire que l'on se serait décidé à maintenir le statu quo, par suite de rapports émanés du maréchal Vaillant, qui aurait établi que le nombre sans cesse croissant et l'attitude des volontaires piémontais sur les bords du Mincio, d'une part, et de l'autre, les formidables préparatifs de l'Autriche, ne permettraient pas de douter qu'un conflit ne s'engageât sur cette frontière, aussitôt après le départ des troupes françaises.
Cette opinion était si générale en Lombardie que des lettres de Milan parlent des vives inquiétudes qu'il avait provoquées, au sein de la population, l'annonce officielle du rappel de l'armée française, en présence des éventualités d'une nouvelle invasion autrichienne.
Voici ce qu'on écrivait à ce sujet de Milan, le 10 mars:
" Il se fait un mouvement extraordinaire au-delà du Mincio. La garnison de Mantoue a été renforcée et s'approvisionne; elle se compose aujourd'hui de 12 mille hommes; un grand matériel d'artillerie y a été introduit ces jours derniers. On travaille en outre en ce moment à un ouvrage extérieur qui paraît destiné à relier les fortifications du quadrilatère pour en empêcher l'attaque isolée."
Des officiers du génie font des études sur les passages inférieurs de l'Adige, ainsi que sur la ligne de défense de Villafranca à Legnano.
Les trains entre Venise et Vérone, à l'exception d'un seul par jour, sont réservés au transport des troupes.
On assure que des dépêches fort importantes du M. le duc de Gramont sont arrivées le 8 à Paris. En conséquence des grandes mesures de résistance et des protestations qui se préparent à la cour de Rome, on dit que la nonciature de Paris commence à faire entrevoir la possibilité d'un prochain départ. Il n'y aurait pas lieu d'interrompre complètement les relations entre les Tuileries et le Vatican, mais il n'existerait plus entre ces deux Cours que des rapports peu réguliers, situation qui s'est déjà produite notamment entre le Piémont et le Saint-Siège, à l'occasion de la publication des lois Siccardi.
Le prince de Ligne, qui s'était rendu à Rome avec la princesse sa femme, en est revenu, le 9, à Marseille.
Ce prince a été reçu par le Pape et s'est entretenu avec lui des questions du moment. Pie IX lui a déclaré de nouveau qu'il ne pouvait et ne voulait ni céder les Romagnes, ni consentir même à un vicariat piémontais. On ajoute que le Pape ne consentirait qu'à un vicariat laïque, confié à l'un de ses sujets, et qui laisserait subsister tout entière la souveraineté. C'est seulement à ce prix qu'il donnerait des réformes administratives qui émaneraient de lui seul. Tel est le dernier mot de la cour de Rome.
Au surplus, le Pape n'espère pas lui-même que cette transaction, qui reposerait toujours sur la soumission des provinces insurgées, puisse être acceptée. En toute occasion, il répète qu'il est prêt à tout, fut-ce à la captivité, au martyre.
L'excitation majeure est toujours prête à être lancée contre le roi Victor-Emmanuel, le jour où les troupes piémontaises entreraient en Romagne. La cour de Rome est plus

que jamais décidée à ne pas céder et à ne reculer devant rien.
L'armée de Rome a été portée à 20,000 hommes.
Il se confirme aussi que la Savoie ne sera pas démembrée. Le Chablais et Faucigny deviendront bien positivement français, sauf à être neutralisés en cas de guerre, d'après les conditions qu'avait acceptées le gouvernement qui est encore possesseur de ces provinces.
Le gouvernement Sardes, dit une dépêche de Turin, du 14, a cédé à la demande de la France d'effectuer la cession de la Savoie et de Nice par un traité spécial qui sera fait entre la France et la Sardaigne. La conclusion du traité sera suivie du vote des municipalités et les deux parties contractantes exposeront ensuite aux puissances Européennes les motifs et la nature des arrangements territoriaux faits entre elles. Par cet arrangement la Sardaigne cédera à la France la Savoie jusqu'au Mont Cenis et Nice jusqu'à Villefranche. Ainsi toutes les passes des Alpes tomberont en la possession de la France.
On remarque dans les journaux ministériels anglais une certaine hésitation au sujet du projet d'annexion de la Savoie à la France.
Le langage de l'Observer, s'il reflète fidèlement la pensée du cabinet, indiquerait même très-nettement que l'opposition du gouvernement est plutôt une opposition platonique qu'une hostilité bien arrêtée au projet du gouvernement français. Après avoir peint sous les plus sombres couleurs les conséquences possibles de l'opposition du gouvernement anglais à l'annexion, l'Observer dit que le pays n'est nullement disposé à faire la guerre pour un acte après tout sans importance au point de vue européen.
Le Times, persévérant dans la ligne qu'il a suivie jusqu'à présent, condamne de nouveau les démonstrations inutiles que l'on fait ou que l'on veut faire contre l'annexion, et l'attache à démontrer que l'attitude passive des autres puissances ne laisse à l'Angleterre d'autre alternative que de s'abstenir complètement aussi, ou d'empêcher, à elle toute seule, l'incorporation de la Savoie, ce qui serait impossible.
On signale le départ de lord Elgin pour Paris, d'où sans doute il irait s'embarquer immédiatement pour la Chine.
La seconde campagne les Espagnols contre le Maroc a été glorieusement ouverte le 11 mars. Un grand nombre de tribus, au nombre desquelles était la tribu des Kabyles de Mellila, ont attaqué les campements près de Tétouan, et ont été repoussés. Toutes les positions des Maures ont été prises, et l'armée maure a été poursuivie une demi lieue. La perte de l'ennemi a été considérable.
La comtesse Granville est morte le 14 à Brighton. Elle était le seul enfant du duc de Dalry.
Six nouveaux bâtiments de guerre vont être construits à Chatham.
La communication entre Alexandrie et Kurrachee par un câble sous-marin a été complétée.
Le Siècle a reçu un avertissement.
Environ mille officiers des volontaires anglais se sont réunis à un banquet dans Saint-James Hall sous la présidence du duc de Cambridge, qui, dans un discours interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements frénétiques, a proposé un toast au succès du mouvement volontaire. Il a glorifié le sentiment militaire de la Grande-Bretagne.
NEUROLOGIE.
Nous avons la douleur d'annoncer le décès, hier, sur les dix heures du matin, de François-Réal Angers, écuyer, l'un des membres les plus remarquables du Barreau du Bas-Canada. M. Angers souffrait depuis longtemps d'une paralysie, lorsque la mort est venue l'enlever à sa famille et à ses nombreux amis, à l'âge de 47 ans et 4 mois.
Ses funérailles auront lieu samedi matin à 9 heures et demie. Le convoi partira du n° 10, rue Haldimand, pour la cathédrale où il sera chanté un service, et de là se rendra à la Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
Errata.—Pour la signature de la correspondance sur l'usure, parue dans notre dernier numéro, mettre à la place de la lettre O, la lettre A, qui a été échangée par inadvertance.
FAITS DIVERS.
—Au nombre des passagers du North Briton se trouvait M. Abraham Hamel de la maison Hamel et frères, qui est arrivé hier en cette ville.
—M. Florent Guay, marchand de la Basse-Ville est aussi arrivé d'Europe samedi dernier.
—Le sergent de police Rosa, après bien des recherches, a réussi, mardi dernier entre 7 et 8 heures dans la soirée, à mettre la main sur un autre des voleurs de poules dont nous avons mentionné les exploits dans notre dernier numéro. Cet individu qui s'était laissé prendre, s'appelle Dilotte. Il s'était caché dans un coffre sous du linge, dans une maison située près de la côte à Sauvageau.
—L'Ami de la Religion dit qu'on a saisi, chez M. Beau, libraire de l'évêché à Versailles, une petite prière pour le Pape.
—Une étrange aventure est arrivée ces jours derniers à de jeunes époux de Whitstable (Grande-Bretagne). Le leur Kemp était parti de Whitstable en compagnie de sa tante et de son père pour se marier à Canterbury avec une jeune fille de l'endroit, miss Auster. La bénédiction nuptiale ayant été donnée aux jeunes époux, on dina et le temps s'écoula fort agréablement jusqu'au soir.
Vers neuf heures, le marié, la mariée et leurs parents, en tout six personnes, montèrent en voiture pour aller passer la nuit de nocces chez eux à Whitstable. Malheureusement ils avaient compté sans l'hiver. Dans la journée, la neige était tombée en si grande abondance, elle interceptait si complètement la route, qu'à mi-chemin le voitureur, désespérant d'arriver à destination avec les voyageurs, prit le parti de les laisser dans la voiture sur la route, et, quant à lui, de rentrer sur son cheval à son logis. Il en fut ainsi en effet.
On supplia en vain le charetier. Il abandonna les jeunes mariés au milieu de la neige et partit. Forcé fut au couple de passer en plein air, par une température glaciale, la première nuit de leurs nocces. Heureusement le lendemain matin on vint prendre les voyageurs abandonnés, et on les conduisit sains et saufs à leur destination. (Maidstone Gazette.)
BAUME DE WISTAR.—Il a été enfin trouvé un remède qui non seulement ralentit les progrès de la Consumption, mais la guérit radicalement ainsi que ses nombreux satellites qui se manifestent sous forme de rhume, toux, influenza, bronchites, etc. Ce remède, c'est le Baume de Crésier Sauvage de Wistar.

RECAPITULAIRES

Depart de deux Malles pour l'Angleterre. - J. Sewell. Un vaste Terrain a vendre - Cha. Cing-Mars.

Ventes par le Sheriff. - Avril 1860. - H. Hudson dit Beaulieu, de trois Petites, cultivateur.

Deces. Hier, 25 mars, a l'Age de 78 ans, Eleonore Baird, decedee, ancienne et respectable citoyenne de cette ville.

AUX DYSPÉPTIQUES. Et a tous ceux qui endurent les tortures que cette maladie fait souffrir sous une forme ou une autre de ses nombreuses phases.

Voici ce que dit le Weekly Newsletter du 18 septembre: "La Dyspepsie est l'une des maladies qui sévissent en notre pays. Cela est dû et au climat et à l'habileté."

Le témoignage suivant est rendu par l'éditeur d'un Magazine ayant une grande circulation.

MM. S. W. Fowler et Cie. - J'ai pris plusieurs bouteilles de vos Amers Oxygénés, et j'ai éprouvé un grand soulagement.

MM. Seth W. Fowler et Cie. - Pendant plusieurs années j'ai souffert de la dyspepsie, et j'ai fait l'usage de vos Amers Oxygénés.

SETH W. FOWLER et Cie., Boston, 17 juillet 1859. J'ai souffert de la dyspepsie pendant plusieurs années.

Ventes par Encan.

VENTES PUBLIQUES. Sera vendue, LUNDI prochain, le 2 avril, au magasin de J. LAMBERT.

30 Quartes Café brûlé choisi, 100 Boites Café moulu, 50 de Poivre de, 25 Sacs Vinaigre en paquets.

HOTEL DONEGANA, MONTREAL.

MEUBLES DE MENAGE. D'une grande valeur. Miroirs à trumeau, Argenterie, Porcelaine, Verrerie et Poterie.

HOTEL DONEGANA, rue Notre-Dame.

LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

Ventes par Encan.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!! Par encan, aux magasins des sous-sages, MARDI prochain, le 3 avril.

Vente de la Brigantine "SANTA CLARA". Par encan, aux magasins des sous-sages, MARDI prochain, le 3 avril.

Annouces Nouvelles.

PROVINCE DU CANADA. BUREAU DE LA POSTE DE QUEBEC. NOUS donnons avis qu'un vœu de notre ordonnance de ce jour.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Bureau de la Poste de Québec, 29 mars 1860.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canadienne, se fera à 7 heures A. M. le 2 d'AVRIL.

29 mars 1860. 312 J. VÉZINA P. C. S.

Magasins d'Etouffes.

DE NOUVELLES MARCHANDISES du Printemps. SERONT ÉTALÉES AUJOURD'HUI.

Nouveaux Chapeaux de dames, Nouveaux Chapeaux de Paille et de Feutre, Plumes nouvelles.

Attendu de jour en jour par le "North Briton".

25 CAISSES DE MARCHANDISES DE PRINTemps. MODS NOUVELLES.

MANTILLES, OMBRELLES, PATRONS DE ROBES NOUVEAUX, etc., etc., etc.

Jas. Hewitt & Cie. 25, RUE SAINT-JEAN, 25.

RAPPELEZ-VOUS QUE LA

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ CHEZ J. H. Morgan CONTINUE ENCORE!

Jamais plus belle occasion ne s'est offerte pour faire l'acquisition de Marchandises à BON MARCHÉ.

FAITES UNE VISITE AU PLUS TOT. 27 mars 1860. 286

NOUVELLES MARCHANDISES du Printemps. MAINTENANT ÉTALÉES.

chez WM. LAIRD & Cie. NOUVEAUX CHAPEAUX DE PAILLE pour Dames, garnis et non-garnis.

27 mars 1860. 286 WM. LAIRD & Cie. 12, rue La Fabrique.

NOUVELLES MARCHANDISES RECUES CHEZ GLOVER & FRY.

Par les Vapeurs Nova-Scotian et North American. CHAPEAUX pour dames, MANTILLES, PATRONS DE ROBES, RUBANS, GARNITURES DE ROBES, PLUMES, INDIENNES, etc., etc., etc.

27 mars 1860. 285 107 GLOVER & FRY.

Assurances. ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

Livres et Beaux-Arts.

LIVRES NOUVEAUX. Par le "NOVA SCOTIAN". IMITATION DE JESUS CHRIST CONTINUÉE, par l'abbé Herbert.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

Avis Divers.

AVIS. CEUX qui doivent à la succession de feu de Québec, sont priés de payer sans délai au Receveur des Domaines.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

Annales Officielles.

CONTRAT DE LA MALLE. D'ESTERRE, le 8 JUILLET, pour le transport des Malles de St. Anne, Louis, etc.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

ORGUES D'ÉGLISES. LES SOUSCRIPTIONS de la Bibliothèque de la Société de la Ville de Québec, pour l'année 1860.

26 mars 1860. 272 M. E. LARUE & Cie., Importateurs d'Orgues, Harmoniums et Pianos.

